

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

SENIORS plus 2019

Début du championnat **NC - 4^{ème} série** (poules ou tableaux selon l'effectif des engagés)

1^{ère} phase du 20 octobre au 24 novembre 2018

2^{ème} phase du 26 novembre au 30 décembre 2018

Début des tableaux **3^{ème} série** : 05 janvier 2019

**Droit
d'engagement :**

14 €uros

Finales départementales :
8 mai 2019 à Dinard

Finales régionales à ST MALO ou PONTIVY
8 et 9 juin 2019

Clôture impérative des inscriptions
dans les catégories non classés, 4^{ème}, 3^{ème} et 2^{nde} séries

le 06 OCTOBRE 2018

AUCUN ENGAGEMENT INDIVIDUEL NE SERA PRIS EN COMPTE

Toutes les inscriptions doivent être centralisées et payées par le club

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL SENIORS PLUS 2019 - BORDEREAU RÉCAPITULATIF D'ENGAGEMENTS

CLUB : N° du Club 05 35 |__|__|__|__|

Correspondant SENIORS PLUS : Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
OBLIGATOIRE

Adresse courriel correspondant seniors plus :
(OBLIGATOIRE : votre mail sera utilisé au cas où vos joueurs ne possèdent pas d'adresse courriel, vous recevrez alors leur feuille de poule à leur transmettre)

CATEGORIE	35 +	40 +	45 +	50 +	55 +	60 +	65 +	70 +	75 +	TOTAL
Né(e) de	1980 à 1984	1975 à 1979	1970 à 1974	1965 à 1969	1960 à 1964	1955 à 1959	1950 à 1954	1945 à 1949	1944 et avant	
DAMES										
MESSIEURS										

Un seul envoi avec:

1. ----- **un seul chèque** par bordereau : **14 €** x = €
2. vérifiez bien les totaux par catégories et le total général
3. Ce bordereau récapitulatif doit être joint au listing de vos inscrits classés **par catégorie d'âge**

À adresser *absolument* **avant le 06 octobre 2018** pour les NC 4^{ème}, 3^{ème} & 2^{nde} séries : Comité Départemental de Tennis – Maison des Sports

Seules seront validées les inscriptions payées

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

SENIORS PLUS 2019

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux championnats individuels départementaux Seniors Plus sont enregistrées par le Comité Départemental

Les joueurs doivent au préalable informer et régler leur club.

Le club devra éditer le listing à partir d'ADOC des joueurs à inscrire en les classant par âge. (Nom, Prénom, n° de licence)

Ce listing sera adressé au Comité accompagné du bordereau récapitulatif et d'un chèque unique représentant le montant global de toutes les inscriptions.

Le montant individuel de l'inscription est fixé à 14 euros.

Seuls les compétiteurs dont les noms figurent sur le listing pourront participer aux compétitions individuelles départementales sous condition du règlement des inscriptions.

La commission Seniors Plus départementale se tient à votre disposition pour tout renseignement ou pour toute explication complémentaire.

Michelle HIREL
Présidente de la commission
Seniors Plus départementale